Image not found or type unknown

Hors forfait suite au vol de mon telephone

Par **Renou Jeremy**, le **06/06/2017** à **21:51**

Bonjour,

On m'a volé mon téléphone le 30 avril dernier et avant d'avoir eu le temps de suspendre la ligne, le voleur a eu le temps de réaliser un hors forfait de 1750 euros.
J'ai porté plainte et envoyé le procès verbal chez Orange. Malgré cela Orange ne souhaite pas couvrir le hors forfait. Je n'ai pas contracté d'assurance chez Orange et ma carte bleue ne fait pas non plus office d'assurance. Je souhaiterais savoir quelles sont mes possibilités pour ne pas payer cette somme ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés